

Projet de classification



DANGER GRAVE et IMMINENT !

Un [projet d'avenant à la convention collective](#) (*1) des employés et cadres de la MSA a été proposé par le FNEMSA aux organisations syndicales, pour signature début décembre. Ce projet modifie en profondeur le système de rémunération et la grille de classification des emplois. Il s'appuie sur la définition de métiers, et de près de 200 fiches de postes repères.

Les salariés ont le droit de savoir !!

Même si les délais imposés abusivement par la FNEMSA sont très courts, pour la CGT il est impératif que tous les salariés soient informés de ce qui se prépare et qui va organiser leur avenir à la MSA dans les années à venir.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas réjouissant, pour ne pas dire inquiétant. On peut le décliner en plusieurs points :



OPACITE : La FNEMSA refuse de transmettre à chaque salarié sa fiche de poste repère avant la signature de l'accord. Impossible donc pour les salariés de savoir sur quel poste précisément ils vont être affectés, et avec quel salaire ! [La liste des postes et cotations](#) (*2) est encore incomplète à ce jour.

Le répertoire des emplois supprimé, la FNEMSA refuse de le remplacer en intégrant les fiches de poste repère dans la convention collective. Résultat : plus de référence aux activités dans la convention collective.

DECLASSEMENT: seul le niveau 8 actuel n'est pas sous classé. Tous les autres niveaux sont éclatés sur plusieurs niveaux... vers le bas. En particulier les employés. Retrouver cette répartition dans notre analyse du texte [Analyse CGT du projet de classification](#). (*3)



DISCRIMINATION : Sur le même poste de travail des écarts considérables seront constatés au moment de l'initialisation. Plus vous avez de points d'évolution, moins vous gagnerez. Les différences peuvent dépasser les 40 points. La CGT met à disposition un [Simulateur initialisation](#) (*4)

EVOLUTION en baisse :

Les 14 niveaux au lieu de 8 n'offrent pas plus de perspectives de mobilité. Pour les degrés, on y perd dans la durée, et les dispositions concernant les points d'évolution sont supprimées.



D'autres dispositions sont très inquiétantes, telles les fusions de fiches de poste repère ou les conditions d'obtention des degrés. La non revalorisation de la valeur du point empêche toute évolution constructive.

Pour la CGT, ce projet est construit autour de l'INDIVIDUALISATION. Il est porteur de GRANDES INJUSTICES, au moment de l'initialisation comme dans le futur.

La baisse du pouvoir d'achat, le blocage de la valeur du point, ne font qu'amplifier ces injustices. L'enveloppe de 15 millions annoncée correspond au non consommé 2023 : les salariés autofinancent des mesures discriminatoires !

Face au danger que représente ce projet, la CGT appelle les employés et cadres à la grève jusqu'à son RETRAIT...

NON A LA DISCRIMINATION !

NON A L'INJUSTICE !

RETRAIT !

Retrouvez documents et analyses sur le share point CGT.
<https://msainstitution.sharepoint.com/sites/GalaxieMSA-CGT>



4 liens interactifs :

(*1) [Projet d'avenant à la convention collective](#)

(*2) [Liste des postes et cotation](#)

(*3) [Analyse CGT du projet de classification](#)

(*4) [Simulateur initialisation](#)

